

L'investissement de l'espace de l'éducation physique et sportive par les femmes

Résumé

Dans le cadre de l'investissement de l'espace masculin par les femmes, nous voulons mettre en lumière l'investissement de l'espace de l'éducation physique et sportive, étant entendu que ce dernier est un espace de l'extérieur, du public, donc masculin. Les femmes, par contre, font partie du domaine de l'intérieur, du privé, et leur accès à l'espace de l'éducation physique et sportive est un défi et un objet d'enjeux.

Y. FERCHICHI-GHEDABNA
Département de sociologie
Université Mentouri
Constantine (Algérie)

ملخص

في إطار احتلال الفضاء الرجالي من طرف النساء، تهدف هذه المقالة إلى إبراز احتلال فضاء التربية البدنية والرياضية، مع العلم أن هذا الأخير هو فضاء خارجي وعمومي إذا هو رجالي. أما النساء فهن من الميدان الداخلي الخاص ودخولهن فضاء التربية البدنية والرياضية هو تحدي وموضوع رهان.

Si nous consultons l'histoire de l'humanité, nous verrons que l'homme primitif, dans sa lutte pour la survie et pour sa subsistance, était poussé à braver différents obstacles lorsqu'il partait à la chasse ou à la pêche. Par la même occasion, il était amené à courir, à grimper aux arbres, à escalader les montagnes, ce qui lui permit de développer ses muscles. Les origines de la pratique sportive remontent donc loin dans le passé, et c'est ce qui conduisit les hommes à penser que l'activité sportive leur était réservée et que les femmes étaient faibles et délicates. Ils ne concevaient pas que les femmes puissent entreprendre des activités qui demandent une force physique. Par contre, ils pensaient qu'elles étaient destinées à s'occuper du travail domestique, porter les enfants et veiller au repos et à la tranquillité de tous.

Par ailleurs, si nous nous référons au droit algérien, l'art 37 du code de la famille (1) postule que « le mari est tenu de subvenir à l'entretien de l'épouse dans la mesure de ses possibilités » et « l'épouse a le droit de visiter ses parents et de les recevoir conformément aux usages et aux coutumes » et dans l'art 39 du même code « l'épouse est tenu d'obéir à son mari et de lui accorder des égards en sa qualité de chef de famille,

d'allaiter sa progéniture si elle est en mesure de le faire et de l'élever, respecter les parents de son mari et ses proches ».

Ainsi, nous nous rendons compte que le droit algérien qui applique la sharia islamique, ensembles de préceptes religieux, va dans le même sens que celui de l'histoire de l'humanité, à savoir que l'espace est partagé en deux, un espace du dehors pour les hommes, un autre du dedans pour les femmes.

A ce propos, Fatima Mernissi (2) conclut « le sexe masculin est caractérisé par la multidimensionalité de son potentiel, sa participation à la société est multiple et diversifiée... L'unique tâche que la société requiert de la femme est considérée comme non productive... Parallèlement à cette division sexuelle du travail, et une conséquence de cette division, est la division sexuelle de l'espace ».

Par conséquent, l'espace du sport est un espace masculin car en réalité, dès le jeune âge, on apprend à la fille à jouer aux poupées et aux garçons à participer aux activités sportives. En effet, si nous jetons un coup d'œil aux résultats d'analyse que beaucoup de spécialistes de l'activité sportive ont dégagé de leurs études après s'être posé la question « est-ce que le sport en Algérie se conjugue au féminin ? », nous verrons que celui-ci est malade et que les freins essentiels sont les traditions, les mentalités et la religion.

Cependant, nous constatons, depuis quelques années, que cet espace public est de plus en plus investi par les femmes. Grâce à l'instruction, au travail rémunéré, à la poussée urbaine, celles-ci prennent de plus en plus conscience de leur condition de femmes et luttent pour une reconnaissance de leur identité, pour une meilleure vie où elles se réaliseront en tant que femmes et pour une meilleure parité avec les hommes dont elles sont les complémentaires et non les contraires.

I- CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Dans le cadre d'une théorie de « l'investissement de l'espace masculin par les femmes », et dans le cadre d'une réflexion sur l'activité sportive féminine, nous nous sommes proposés de nous pencher sur « l'investissement de l'espace de l'éducation physique et sportive par les femmes ». Ce problème nous semble de la plus haute importance car ne dit-on pas que le sport est le thermomètre qui sert à prendre la température d'un pays et que la femme constitue la moitié de la composante humaine en Algérie ? Nous allons donc aborder :

- l'état de l'éducation physique et sportive féminine en Algérie,
- les caractéristiques de cet investissement,
- les causes de cet investissement.

étant entendu qu'investissement signifie envahir et s'approprier.

Mais avant de répondre à cette question, nous allons tenter de déterminer ce que nous entendons par "espace", puis de délimiter les espaces masculin et féminin. L'espace de l'éducation physique et sportive sera également défini, mais au préalable, il y a lieu de préciser ce que l'on comprend par "éducation physique et sportive". Enfin, grâce à « l'investissement », nous exposerons comment l'espace – qui était au départ considéré comme masculin ou propre à l'utilisation masculine – a été utilisé par les femmes et considéré également comme sien.

1- Définition de l'espace

1.1- L'espace

En latin, *spacium* signifie étendue d'eau indéfinie qui entoure tous les objets. Il peut donc être un intervalle ou une distance. Il est un milieu à trois dimensions où se situent les choses (3).

Plusieurs définitions ont été recensées dans le lexique des sciences sociales de Madeleine Grawitz (4) dont, parmi les plus importantes, l'espace est « une notion abstraite de l'univers extérieur où se situe notre perception des objets (dans la relativité espace – temps) », « si l'espace existe, où est-il ? ». D'où deux écoles, dit-elle, selon la réponse, celle de Descartes « l'espace comme contenant de la matière » et celle de Leibniz « l'espace comme relation », en ajoutant que « Kant pense résoudre cette antinomie en faisant de l'espace une forme *a priori* ». Cette opposition des théories en philosophie, se retrouve en psychologie : « ceux pour lesquels l'espace résulte des capacités mentales innées et ceux qui insistent sur l'aspect extérieur des objets (empiristes) et l'organisation d'indices liés à l'activité des sens ». De même, elle affirme qu'en sciences sociales « se sont multipliés les discours sur l'espace, plus qu'une connaissance de l'espace ». La notion paraît objective, pourtant, l'espace, qui ne peut se comparer à une quelconque marchandise, est un produit social (H. Lefebvre), en rapport avec la production des choses (promotion immobilière). L'espace est aussi politique et idéologique (aménagement du territoire, urbanisme). Enfin, elle conclut en avançant que l'espace est « toute projection spatiale : espace culturelle économique, industriel, pathogène ».

Pour Mohamed Madani (5), « l'espace est intrinsèquement et immédiatement socio-culturel », alors que pour Ives Grafmeyer (6), il est « le reflet directement lisible de la structure sociale dont il est le support. De fait, la localisation des groupes sociaux, des équipements ou des instances de décisions ne se fait pas au hasard ». Il ajoute, puisque que l'espace est le produit de la vie sociale, il « fait partie intégrante de cette vie sociale ... il en constitue moins la fidèle réplique qu'un registre particulier à saisir dans son interdépendance avec les autres registres ». A ce propos, il cite Durkheim dont il emploie le langage « les substrats physiques de la vie sociale doivent être considérés comme des manières d'être qui ne sont que des manières de faire consolidées ». Il affirme par ailleurs qu'« à la fois produit de l'activité humaine et source d'effets en retour sur les manières d'agir et de penser, l'espace est aussi un enjeu de la vie urbaine : enjeu de compétition entre les différents agents (ménages, entreprises...) pour la possession du sol, enjeu d'appropriation symbolique, de contrôle du voisinage et de l'aspect aux espaces publics, enjeu aussi de dominations politiques fondées sur des compétences territoriales ». Il finit par proposer une approche localisée dans lequel l'espace local serait un cadre d'observation où serait impliquée « une confrontation systématique entre différents registres d'analyse des contextes locaux ainsi sélectionnés : cadre bâti, morphologie sociale, processus de transformations sociospatiales qui combinent diverses logiques d'acteurs privés et publics et mettent en jeu plusieurs échelles de temps et d'espace ».

Ce qui nous amène à percevoir l'espace comme projection spatiale, socio-culturel et objet d'enjeux.

Dans le cadre de notre approche, nous allons préalablement tenter de définir la nature de cet espace.

1.2- L'espace masculin / l'espace féminin

L'espace masculin par excellence, dans la conception traditionnelle algérienne, est la rue. Celle-ci fait partie du domaine de l'extérieur, de la lumière, du public, par opposition à la maison qui fait partie du domaine du privé, de l'intérieur, du caché et qui est réservée à la femme. Mohamed Saidi (7) dit que « la femme entretient plus d'un rapport avec la maison du fait que l'une est le prolongement de l'autre dans l'imaginaire propre (les us, les coutumes et les croyances) et selon lequel la femme est devenue un élément qui ne peut bouger (avoir une vie) qu'à l'intérieur de la maison, son unique espace par excellence ». Il pense que le fait que la femme soit assimilée à la maison dans la pensée masculine, cela ne voudrait pas seulement dire qu'elle a été privée de liberté mais aussi qu'elle a été exclue de l'existence sociale « qui caractérise la liberté et le pouvoir illimité de l'homme aux grands espaces ouverts du point de vue contenant ou contenu (la rue, l'usine, le café, le souk ...) ».

Danièle Jemma-Gouzon (8) définit la maison comme un espace fermé et sacré « la maison constitue le monde de l'intérieur, du secret, de l'intimité, de la pénombre auquel elle se rattache symboliquement en s'opposant au monde extérieur, du public, du social, de la lumière ».

De cette distinction entre l'espace masculin et l'espace féminin, « il en découle une très grande contrainte d'attitude, de l'homme comme de la femme ». L'homme ne rentre à la maison que pour manger, se reposer et dormir mais l'essentiel de son temps, il le passe à l'extérieur. De même, la femme peut utiliser la rue seulement pour se déplacer (de préférence rarement, furtivement, discrètement) mais sa vie, elle la passe quasiment à l'intérieur.

En fait, la femme reçoit, dès son jeune âge, une éducation qui la prédispose à sa future fonction de mère. Cette fonction est présentée à la fille comme la seule alternative. Les filles doivent être douces, calmes, obéissantes et baisser la voix.

Tout le contraire se produit avec le garçon. Il doit être actif, prêt à intervenir, apprendre à cacher ses sentiments et être digne plus tard « de porter des moustaches ». Ainsi, il garde un prestige autoritaire et veille au respect de ses valeurs.

Cependant, il faut ajouter que même dans la vie traditionnelles des femmes algériennes, « la réalité est beaucoup plus complexe et subtile, car au fil des ans et des enfantements, la femme acquiert un réel pouvoir sur son époux et sur l'ensemble de la maison, gouvernant l'intérieur, et par la médiation de son ascendant sur son mari, agit, de l'intérieur et de façon occulte, sur le monde extérieur » (9).

Mais, grâce à la scolarisation croissante, au développement du phénomène urbain, à l'engagement des femmes sur le marché de l'emploi, suite de la crise économique, les femmes investissent de plus en plus l'espace public masculin.

En réalité, aujourd'hui cela devient bien plus évident. En effet, des ambiguïtés importantes subsistent, car hommes et femmes se situent entre des changements et des nécessités de la vie moderne et une culture à laquelle ils ne pourraient totalement renoncer sans renier leur être profond.

Ce qui importe de dire est que cette division de l'espace n'est plus aussi nette, même si les principes d'éthiques traditionnelles tels que la réserve et la pudeur sont toujours enracinés et persistants. Comme le dit M. Boutefnouchet (10) « la situation de la femme du type contemporain est enrichie par, à la fois une ouverture plus grande vers le milieu extérieur... et une rationalisation plus poussée dans la maîtrise de sa famille et de sa maison ».

2- L'espace de l'éducation physique et sportive

2.1- L'éducation physique et sportive

Selon la constitution algérienne de l'éducation physique et sportive, la jeunesse est le meilleur capital d'une nation, et l'éducation physique et sportive est la meilleure source d'énergie pour un engagement sûr et une activité réelle de cette jeunesse.

Ainsi, l'éducation physique et sportive algérienne est définie comme « un développement éducatif profond qui s'intègre dans un système éducatif général et qui vise les mêmes buts que l'éducation veut atteindre et qui prétend élever le niveau de formation de l'homme, du citoyen et du travailleur » (11).

L'éducation physique et sportive a un impact important sur plusieurs plans : physique, puisque elle permet à l'individu d'améliorer ses capacités physiologiques et psychiques ; économique, puisque la santé physique confère une rentabilité accrue; enfin social et culturel, étant donné qu'elle lui permet de se dépasser et de se contrôler, et favorise le tissage de relations humaines saines. Ce qui à son tour, lui assurera un développement physique, moral et culturel beaucoup plus riche. De plus, concernant la femme en particulier, l'éducation physique et sportive contribue à sa libération et à sa promotion.

Ainsi, l'éducation physique et sportive tient une place importante dans la politique de l'Etat algérien, mais est-ce que le droit est conforme au fait ? car même si les principes existent, entrent en ligne de compte d'autres facteurs socio-culturels qui ne sont pas des moindres.

2.2- L'espace de l'éducation physique et sportive

L'espace de l'éducation physique et sportive le plus important se trouve aux niveaux des écoles et des lycées car tous les spécialistes s'accordent à dire que pour arriver à constituer des formations compétitives capables de rapporter des consécutions et aussi pour arriver à une massification du sport féminin, il faut recruter dans les établissements scolaires.

Dans le code de l'EPS 76 (12)– ordonnance 89-03 (13) sur l'éducation et la formation et le décret (14) portant organisation de l'école fondamentale, des objectifs ont été définis et parmi ceux là nous retenons :

- Le développement des facteurs d'exécution suivants : vitesse – force – endurance.
- Faire comprendre à l'enfant la conscience de son corps et l'aider à mieux structurer son schéma corporel.

Nous avons choisi ces deux objectifs parce que, premièrement, il n'y a pas de distinction de sexes (masculin ou féminin) et, deuxièmement, à cause de l'image du corps qui est en elle-même problématique : le sport éloigne-t-il de la féminité (confrontation de la sportive à la féminité traditionnelle) ? C'est la première cause de désistement des filles de l'éducation physique et sportive. Parmi les principes culturels de ce même code, l'école fondamentale utilise la mixité comme une source de progrès national, ce qui va dans le sens de notre premier choix et le confirme.

Cependant, la part du budget des établissements dont bénéficie l'éducation physique et sportive n'est que symbolique vu le nombre très élevé des pratiquants et c'est là la deuxième cause de désistement des filles (résultats d'enquête sur terrain).

- L'espace de l'éducation physique et sportive le plus développé est l'aérobie, pour

plusieurs raisons que nous aborderons ultérieurement. Il est prisé par toutes les tranches d'âges et toutes les couches sociales.

- L'espace de l'éducation physique et sportive le plus attirant naturellement est le volley-ball. « C'est pour cela que cette discipline est sans conteste le baromètre de l'état de santé du sport féminin » (15).

- L'espace de l'éducation physique et sportive le plus révolutionnaire et l'indicateur le plus élevé de l'investissement de l'espace masculin par les femmes est le Football car c'est un domaine qui a été considéré comme un domaine exclusivement masculin jusqu'à ces dernières années.

Il est vrai que le sport féminin est malade du fait que nous vivons dans une société marquée par des valeurs arabo-musulmanes dont la première caractéristique est celle d'une société d'hommes. En dépit de ce contexte, certaines femmes ont osé franchir cette limite pour accéder au domaine de l'éducation physique et sportive considérant que c'est un droit qu'elles doivent exercer.

II- L'ETAT DE L'ESPACE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1- L'éducation physique et sportive et les femmes

1.1- Avant l'indépendance

La seule pratique de l'éducation physique et sportive par les femmes, à part la danse qui tient une place importante dans les traditions et les fêtes populaires et religieuses, pendant la colonisation française de l'Algérie, a vu le jour sous la contrainte. La guerre de libération nationale a permis aux hommes comme aux femmes de s'exercer à la manipulation des armes, ce qui exige une grande concentration de soi. De même, le combat exige d'eux des déplacements continus et rapides donc de pratiquer la marche, la course, l'escalade des montagnes, la montée des chevaux. Ils apprennent ainsi le sens de la responsabilité, la discipline, la ponctualité, la gestion de la peur et du stress et la maîtrise de toute frustration. Ces acquis permettent, aussi bien aux algériens comme aux algériennes, un développement physique, moral et culturel qui va dans le même sens que les principes prescrits par l'éducation physique et sportive d'une façon générale.

L'originalité réside dans le fait que c'est la guerre de libération nationale qui a permis à la femme algérienne de franchir une limite symbolique, mais des plus importante, qui est le seuil de la maison (bab-ed-dar). L'idée qui prévalait alors était que la femme ne devait quitter la maison de son père que pour aller à celle de son mari qu'elle ne devait quitter à son tour que pour aller à la tombe ou la maison éternelle (dar-ed-daima). A cette époque, les jeunes filles citadines, qui fréquentaient l'école française – leur nombre était très réduit, certes – investissaient le même espace que les garçons pour obtenir leur certificat ou leur brevet sportif.

1.2- Après l'indépendance

L'éducation physique et sportive féminine n'est plus limitée à un aspect militaire comme lors de la guerre de libération nationale, ni par un caractère sélectif (les citadines en général des enfants de la classe aisée).

L'éducation physique et sportive a commencé à se conjuguer au féminin au lendemain de l'indépendance, à partir de l'époque Boumediéniste du fait de l'application du socialisme spécifique à l'Algérie. Elles s'est traduite concrètement sur le terrain par

la création des instituts de l'éducation physique et sportive, de même que des instituts technologiques de l'éducation physique et sportive, par la formation d'équipes féminines sportives dans différentes disciplines qui se sont distinguées au niveau national. De même que sont nées d'autres activités sportives comme l'escrime ou la gymnastique, etc. Par ailleurs, à l'école, devenue obligatoire, l'éducation physique et sportive fait partie du programme.

A partir de 1970, l'éducation physique et sportive féminine a connu un véritable essor. On a vu au niveau national se constituer l'équipe de Hussein Dey, du Mouloudia d'Alger, de l'Union de la SONELGAZ d'Alger, et du Mouloudia d'Oran. Au niveau individuel, des femmes s'imposent et se font connaître. Tel fût le cas de Sakina Boutamine, Azizi Yasmina ou Hassiba Boulmerka ou encore de Souakri qui se sont inscrites à tout jamais dans l'histoire du sport féminin algérien mais aussi dans le cœur des femmes qui voient en ces vétérantes un symbole de liberté, de volonté, de travail, de succès et de fierté. Au-delà de leurs exploits sportives, elles sont devenues un exemple à suivre, pas seulement en sport mais aussi dans tous les domaines. Les femmes veulent relever des défis et l'un des premiers est de "circuler" librement de l'espace où elles ont été longtemps confinées à un autre espace où elles peuvent s'épanouir. Mais disposent-elles réellement des moyens pour atteindre cet objectif ?

2- Evolution du sport féminin

2.1- Un sport féminin malade

Bien qu'une large place est accordée par l'Etat au sport national, le sport féminin est en train de périliter, fondamentalement à cause de la défaillance du système éducatif.

A ce propos, Zhor Guidouche (16) affirme que « le sport ne fait pas partie intégrante du système éducatif national – c'est là une tare indéniable ». Elle ajoute « on ne peut pas dire qu'il est marginalisé. On ne lui accorde pas simplement le rôle qu'il faut au niveau des établissements scolaires ». Les mentalités et autres traditions sont des obstacles qui découragent la femme à s'adonner à la pratique sportive. De même que les clubs sont souvent contraints de renflouer leurs caisses et de réduire leurs effectifs. Dans pareil cas, les sections qui doivent faire les frais de la compression sont toutes désignées » dit S.B (17), journaliste; elle affirme aussi « dès que la côte d'alerte financière est atteinte, l'on se rabat immédiatement sur les équipes féminines. Ou carrément, on les dissout, ou on les défavorise. Dans le premier cas comme dans le second, elles sont sacrifiées sans autre forme de procès ... En revanche, celles qui pratiquent un sport individuel, ont un peu plus de chance car elles ne sont pas tributaires d'un collectif ; elles devront néanmoins faire face au manque de moyens et un environnement peu enviable pour ne pas dire hostile. En un mot, les sportives algériennes, ou du moins celles qui restent, font de la résistance ». Et elle cite l'exemple de H. Boulmerka. Ainsi A.B. (18), journaliste, dira « les femmes qui « résistent » encore, le font en cachette pour ne pas attirer l'attention de quelques esprits « malveillants ». Beaucoup de salles ont été contraintes de mettre la clé sous le paillason, leurs propriétaires ont tout simplement préféré changer d'activité. Mais il existe encore quelques poches de résistance... ».

Il ressort que le sport se conjugue difficilement au féminin mais bon gré, mal gré les femmes investissent l'espace du sport et comptent y rester, d'autant plus que de temps à autre, on lui donne un souffle nouveau.

2.2- Une relance calculée, recherchée

D'un côté, la loi sur le sport prévoit une nouvelle impulsion de la pratique sportive au niveau des établissements scolaires, où elle sera considérée comme toutes les autres matières enseignées. D'ailleurs, à partir de 2004, il est prévu que les jeunes candidats au baccalauréat devront passer l'épreuve sportive à la fin de l'année avec toute la rigueur exigée d'un examen, contrairement aux années précédentes où seulement la moyenne annuelle est prise en compte.

D'un autre côté, les élections présidentielles constitue une bonne occasion pour relancer le sport féminin (tout comme le code de la famille), la composante féminine étant loin d'être négligeable.

Peu importe les raisons de cette relance, pour peu qu'on se penche spécifiquement sur les problèmes du sport féminin, car avec « un peu plus d'organisation, on peut sortir le sport féminin de sa crise », suggère Zhor Guidouche (19) ou « revenir au recrutement dans les écoles » propose H.S., un journaliste sportif.

Ainsi, l'espace de l'éducation physique et sportive se révèle être un véritable « objet d'enjeu d'appropriation symbolique, de contrôle... de l'accès aux espaces publics, enjeu aussi de dominations politiques... » (21).

III- L'INVESTISSEMENT DE L'ESPACE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE PAR LES FEMMES

1- Investigation timide mais réel

1.1- Pour dépasser la contradiction entre le droit et le fait

En effet, il existe un décalage réel entre la réalité sportive et les objectifs visés par le code de l'éducation physique et sportive de 1976, en substance : affermissement de la cohésion nationale, amélioration des relations humaines par la formation et l'éducation du citoyen, la réduction des conflits et des tensions entre les individus et les groupes, et le renforcement de la solidarité ; organisations des loisirs en direction des jeunes pour mettre à profit le temps consacré à la détente et au développement physique et mental ; et enfin, émancipation de la femme par une démocratisation des activités sportives.

Le sport féminin, malgré les difficultés de son envol, est pris en charge par des femmes qui ne veulent plus reculer après avoir gagné du terrain et qui sont déterminées à relever des défis.

1.2- Pour une réalisation de soi

L'éducation physique et sportive est un facteur d'épanouissement physique et moral de développement des capacités productrices qu'elles soient manuelles ou intellectuelles, et de mobilisation pour la défense des acquis (22).

La femme algérienne, qu'elle soit femme au foyer ou qu'elle travaille, a besoin de déstresser en regard de la crise multidimensionnelle qu'elle vit au quotidien. D'autre part, elle a besoin de se retrouver, de découvrir ce dont elle est capable, de se faire une santé et de construire son identité.

2- Exemples d'investissement

2.1- "Quand les femmes réinventent le foot"

C'est là un titre d'un article du journal olympique qui traite de la genèse du tournoi mondial féminin, remontant à 1986, ainsi que de la première coupe du monde en Chine, en 1991, et de l'intérêt que porte la FIFA à ce sport –roi « mais aussi le remplissage de ses caisses » (23).

D'ailleurs, ce même article rapporte que Sepp Blatter, le secrétaire général de la FIFA, avoue facilement ne pas être un grand amateur du foot féminin : « A mon avis, il est, esthétiquement parlant, plus agréable de regarder des femmes jouer au volley ou au basket ; loin de moi toutefois l'idée de dénigrer notre sport... ». Il y a en effet certains inconvénients qui ont été plus détaillés dans le même article par Sandrine Roux, tels que des gestes à apprendre ou à répéter à l'entraînement. Mais cela n'a « pas empêché l'essor du foot féminin. A l'entraînement, le travail était long et dur. Les résultats se font de plus en plus concrets », dira l'auteur de cet article, et il ajoute plus loin « la Suède, l'organisatrice, et la Norvège, la finaliste 91, pratiquent un foot plus scientifique et réfléchi que leurs homologues latins, dont le jeu est spontané. L'Italie compte déjà des professionnelles, l'Allemagne ou la Hollande possèdent des championnats bien structurés, le reste est à venir», et plus loin encore: « Michelle Akers Stahl, meilleure joueuse au monde, et ses camarades, ont dominé la compétition en frappant un grand coup que l'équipe des garçons n'a pu réaliser en 1994 lors de la World Cup ». Et il termine enfin par : « Au-delà de ce rendez-vous mondial, les enjeux et les problèmes que connaît le foot féminin sont loin d'être résolus, surtout dans les continents comme l'Amérique du Sud ou l'Afrique. Le foot féminin y est au stade embryonnaire. Malgré cela, la marche vers le succès universel est déjà entamée. Vous les femmes... ». Il clôt le sujet en titrant un autre article (24) ainsi : « Michelle Akers-Stahl, le Maradona féminin ». Michelle, dit-il, est une vraie star du foot US qui évolue à l'étranger, au FC Tyresco, en Suède, qui est « considérée comme la meilleure joueuse au monde » et qui « compte étoffer son palmarès qui reste impressionnant. C'est cela le foot, même les femmes ont leur Maradona ».

Si nous devons reprendre ces propos, nous verrons que même le secrétaire général de la FIFA, haut cadre sportif censé donc avoir un esprit sportif, caractéristique essentielle de toute personne qui pratique cette activité, ne peut s'empêcher de réagir en homme, et estime en son fort intérieur, que le foot un sport réservé aux hommes (il dit « notre sport »). Inconsciemment mais expressément, d'une façon qui ne peut pas tromper, il sent son espace investi.

Par ailleurs, nous rejoignons l'avis de l'auteur de l'article qui pense que le foot africain, et particulièrement algérien, est à l'état embryonnaire. Malgré les acquis, les difficultés restent encore difficilement surmontables, quand on pense que dans les domaines du volley-ball et du basket-ball, alors qu'elles y ont connu des moments de gloire – exemple de l'équipe nationale féminine 78 de volley qui a remporté la médaille d'or lors des 3^e jeux africains 1978 – les sportives algériennes n'arrivent « plus à constituer une formation compétitive capable de rapporter de nouvelles consécutions » (25). Que dire alors du foot qui effectivement vient de voir le jour en 1998 et à qui l'occasion n'a pas encore été offerte de prouver ses capacités. Pour l'exemple, l'équipe de foot féminine de Mila a été étouffée dans ses couches et celles d'Oran et d'Alger n'évoluent pas au rythme, disons du national pour ne pas paraître trop ambitieux, en raison du manque de compétitions .

Ce que nous dégageons, c'est qu'en dépit des enjeux et des problèmes que connaît l'éducation physique et sportive en général et le foot en particulier, encore loin d'être résolu, la route a été longue et tous les acquis ont été arrachés par la persévérance et l'effort. La réalité est que les femmes sont décidées à accéder à cet espace qui leur permettra certainement de s'épanouir.

2.2- L'aérobic

Le sport qui s'est bien développé en milieu féminin est l'aérobic. Elles sont très nombreuses à fréquenter les salles aménagées à cet effet. Ce sport n'est pas considéré par les femmes comme une contrainte, bien au contraire, mais plutôt comme un plaisir. « L'immense avantage de ce sport, c'est qu'il ne court pas derrière la performance » (26).

L'aérobic présente plusieurs avantages : il permet à certaines femmes de garder un corps alerte ; pour d'autres, il est plus qu'un besoin physique car il est préconisé pour raison médicale ; pour d'autres encore, il permet de combattre le stress. C'est un moyen d'épanouissement physique et morale. « Beaucoup de femmes très âgées soumettent leurs corps à des exercices et mouvement qu'elles n'ont plus fait depuis des années. Le réveil des muscles donne une sensation de bien être qui permet de bien boucler une journée ou une semaine. L'aérobic favorise l'harmonie du corps. C'est un sport qui est appelé à se développer à une vitesse vertigineuse » (27). Ainsi, l'aérobic, plus que toute activité sportive, permet à la femme d'être elle-même, de s'extérioriser et de contribuer à effacer peu à peu les limites spatiales qui lui ont été imposées pour former un seul espace où il y aura un homme et une femme, chacun avec ses forces et ses faiblesses « réalisés et unis pour former un tout joyeux et chaque jour renaissant » (28).

CONCLUSION

Il est vrai que l'investissement de l'espace masculin, et en particulier de l'espace de l'éducation physique et sportive, est un fait qui n'est pas encore très bien cerné vu les changements multiples que vit la société algérienne. C'est un fait réel qui mérite réflexion. Même si les algériens conservent des valeurs anciennes et respectent certains modes de vie, malgré le caractère dominant en apparence de la vie domestique des femmes, la vie sociale telle qu'elle est vécue aujourd'hui, y compris dans le domaine de l'activité sportive, met en relief l'investissement de l'espace masculin par les femmes et contribue à rendre moins nette la distinction entre le public et le privé. Peut-être arriverons nous un jour à un espace où toutes les forces seront conjuguées, et où règnera un seul pouvoir, celui de l'amour et de la paix. Mais en attendant, nous nous posons une autre question liée à l'espace : les hommes investissent –ils en contrepartie l'espace féminin ?

Références

1. Ministère de la justice, "Code de la famille", ONTE, (1999), p.11
2. Mernissi F., "Identité culturelle et idéologie sexuelle", in XXIV^e Congrès International de Sociologie – MERS, T1, OPU, (1974), pp.746-753.
3. Petit Larousse Langue française, Culture générale, (1990).
4. Grawitz M., "Lexique des sciences sociales", 7^e édition, Dalloz, (2000), pp.157-158.
5. Madani M., "L'habiter : contrainte ou liberté ?", *Insaniyat*, n°2, (1997), pp.105-130.

6. Grafmeyer Y., "Sociologie urbaine", Nathan, (1995), p.24.
7. Saidi M., "Le foyer – la femme", *Insaniyat*, (1997), pp. 6-14.
8. Jemma-Gouson, "L'Algérie à la croisée des temps", Edition Errance, (1989), p.11.
9. Jemma-Gouson, idem, p.30
10. Boutefnouchet M., "La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes", SNED, (1980), p.250.
11. M.J.S, Code de l'EPS, (1976).
12. M.J.S, idem.
13. M.J.S, ordonnance 89.03, (1989).
14. M.J.S, Décret sport, Etude n°91-03, (1991).
15. H.S, "Quand le volley vole bas..." in quotidien El Acil, 6 mars 1995.
16. K.M, "Le sport féminin n'est pas intégré au système éducatif", entretien avec Guidouche Z., in quotidien El Acil, 6 mars 1995.
17. A.B, "Aérobic/ encore quelques poches de résistance", in quotidien El Acil, 6 mars 1995.
18. A.B, idem.
19. K.M, idem.
20. H.S, idem.
21. Grafmeyer Y., idem, p.26.
22. M.J.S, idem; (1976).
23. Salah-Bey A., "Quand les femmes réinventent le foot", in le journal Olympic, n°91, semaine du 3 au 10 juin 1995.
24. Salah-Bey A., Michelle Akers-Stahl, "Le Maradona féminin", option citée.
25. H.S, idem.
26. A.B, idem.
27. A.B, idem.
28. Daco P., "Comprendre les femmes et leur psychologie profonde", édition Marabout, (1978), p.186.